

Date : 11.08.2026

Site : Usine Siege
Autres :

Nom & prénoms : TANDI RAPHAELE PAULE

Matricule :

Service : Contrôle de Gestion

Motif(s) : Mariage & Baptême d'un enfant

Pour : ☐ Demi-jour (s) ☒ Jour (s)

Date de départ : 13. Aout. 2026 Date de reprise : 20. Aout. 2026

NB : Liste des Permissions Réglementaires (Voir au bas de la page)

Réservé au service RH

Types : PE ☐ AE ☐

Rémunéré : OUI ☐ NON ☐

Déduit des congés acquis : OUI ☐ NON ☐

Avis	Supérieur hiérarchique		Direction / RH	
	Accord	Refus	Accord	Refus
Date & Visa				

Liste des Permissions Réglementaires, dans la limite de 10 jours ouvrables par An.

Mariage du Travailleur	4 jours ouvrables x
Mariage d'un de ses Enfants, d'un Frère, d'une sœur	2 jours ouvrables
Décès Conjoint	5 jours ouvrables
Décès d'un Enfant, du Père ou de la Mère du Travailleur	5 jours ouvrables
Décès d'un Frère ou d'une Sœur	2 jours ouvrables
Décès d'un Beau-Père ou d'une Belle-Mère	2 jours ouvrables
Naissance d'un Enfant	2 jours ouvrables
Baptême d'un Enfant	1 jour ouvrable x
Première Communion d'un Enfant	1 jour ouvrable
Déménagement	1 jour ouvrable

A noter : A partir du 1^{ère} jours ouvrables, la permission exceptionnelle (PE) sera déduite de vos congés annuels (Art 16.7 du CT) ; l'absence exceptionnelle (AE) s'impute sur les congés annuels (Art 26 de la CCI).